

Jour de séance 28

le vendredi 7 février 2014

9 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 13 décembre 2013

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadé, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que M. Stewart a désigné le chef de l'opposition par son nom au lieu de son titre. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

M. Arseneault donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 13 février 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, ayant trait à l'entrée intitulée « Partenariats public-privé : Centre hospitalier Restigouche », à la page 33 du plan pluriannuel de dépenses en capital qui figure dans le budget provincial pour 2014-2015, notamment la demande de propositions, les évaluations de propositions, les contrats, les révisions de contrats, les modifications de conception, les budgets et l'information financière.

M. Fraser donne avis de motion 24 portant que, le jeudi 13 février 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, relativement à la situation au Mount St. Joseph Nursing Home ayant trait à la perte d'accès à l'eau chaude, y compris des précisions quant au moment où le gouvernement en a été avisé pour la première fois et aux mesures prises pour y remédier, dont toute forme de communication entre des personnes associées au foyer de soins, le ministère du Développement social, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, des membres du public, un ou une parlementaire et d'autres employés du gouvernement.

M. Fraser donne avis de motion 25 portant que, le jeudi 13 février 2014, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, relativement aux négociations visant des ententes, à des lettres d'intention, à des évaluations ou à des préoccupations en matière de sécurité, échangés entre CN ferroviaire, VIA, le gouvernement fédéral, le Cabinet du premier ministre provincial, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, tout gouvernement, employé ou parlementaire et d'autres parties prenantes, en ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire au Nouveau-Brunswick.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 21 février 2014, s'ajourne au mardi 11 mars 2014

et que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 28 mars 2014, s'ajourne au mardi 8 avril 2014.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 22). Ensuite, à midi, la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 28, après quoi elle reprendra le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période prévue pour le débat sur le budget est écoulée.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

28, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.